

Parrainage

MÉCÉNAT

Le parrainage se définit "comme un soutien matériel apporté à une manifestation, une personne, à un produit ou à une organisation en vue d'en retirer un bénéfice direct." (Arrêté du 6 janvier 1989 relatif à la terminologie économique et financière).

L'article 39-1-7° du CGI [☞](#) prévoit que les dépenses engagées par les entreprises dans le cadre de manifestations notamment de caractère culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises, sont déductibles du revenu imposable de l'entreprise lorsqu'elles sont engagées dans l'intérêt direct de l'exploitation.

→

Définition des dépenses de parrainage

Les dépenses engagées dans le cadre d'opérations de parrainage sont destinées à promouvoir l'image de marque de l'entreprise.

Le parrainage répond donc à une démarche commerciale explicitement calculée et raisonnée, sa retombée doit être quantifiable et proportionnée à l'investissement initial.

→

Conditions de déduction

Les dépenses de parrainage sont déductibles des résultats imposables de l'entreprise qui les engage lorsqu'elles sont exposées dans l'intérêt direct de l'exploitation.

Cette condition est considérée comme remplie lorsque :

- l'identification de l'entreprise qui entend promouvoir son image de marque est assurée quelque soit le support utilisé (affiches, annonces de presse, effets médiatiques, etc...);
- les dépenses engagées sont en rapport avec l'avantage attendu par l'entreprise. Celle-ci doit être en mesure de justifier que les charges supportées à l'occasion d'une action de parrainage ne sont pas excessives eu égard à l'importance de la contrepartie attendue.

Les dépenses engagées doivent satisfaire les conditions générales des charges au même titre que les autres frais généraux.

En raison de son caractère commercial, la dépense de parrainage doit faire l'objet d'une facturation assujettie à la TVA.

[S'inscrire à nos Infolettres](#)

Ministère de la Culture

T.

[Nous contacter](#)[Foire aux questions](#)[Presse](#)

[Documentation et textes juridiques](#)

Particuliers

[Le régime fiscal](#)

[Des dons déductibles de l'IFI \(Impôt sur la Fortune Immobilière\)](#)

[L'exonération des droits de mutation applicable aux dons manuels](#)

[Un régime fiscal avantageux : la dation](#)

[Des avantages supplémentaires pour la culture](#)

[Des droits de succession diminués pour les dons faits par les héritiers à certains organismes](#)

[La transmission temporaire d'usufruit](#)

[Comparaisons internationales](#)

Actualités

[Le mécénat des entreprises françaises à l'étranger](#)

[Comparaisons internationales](#)

[Parrainage](#)

[Modèles de conventions](#)

Fondations et fonds de dotation

[Les fondations](#)

[Les fonds de dotation](#)

[Comparaisons internationales](#)

LIENS UTILES [+](#)